



## **Déclaration préalable à la CAPD du 30 mai 2017**

Madame la Directrice Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

En ce qui concerne ce mouvement départemental, le SE-UNSA remercie le personnel pour l'important travail fourni qui a permis à la CAPD de se tenir ce 30 mai. Nous regrettons toutefois le délai court.

Dès la réception des documents, nous avons fait notre travail de représentants du personnel en vérifiant attentivement les documents qui nous ont été transmis et en vous transmettant des remarques, interrogations. Nous espérons avoir des réponses durant cette CAPD.

**Les élus du personnel du Se-UNSA dénoncent fortement la publication du mouvement qui a été faite par une organisation syndicale du département, avant son officialisation.**

**Nous sommes pour le respect du paritarisme indispensable pour la défense de nos collègues.**

Pour ce mouvement, nous renouvelons notre demande qui simplifierait le travail de vos services et permettrait à nos collègues restés sans poste d'être nommés de manière lisible.

Nous demandons simplement qu'il puisse y avoir une saisie de vœux, informatique ou sous forme papier, pour la seconde phase.

Nous déplorons le nombre croissant de postes soumis à entretien.

Nous abordons maintenant l'accès à la Hors-Classe.

Depuis de nombreuses années, nous regrettons le nombre infime de collègues promus à la Hors-Classe, notamment en comparaison de nos collègues du second degré.

Cette année, le ratio de passage à la Hors-Classe est de 5,5%. Il était de 2% en 2013. C'est le résultat des mesures catégorielles décidées au printemps 2013.

Après le protocole d'entrée en discussion signé par le SE-UNSA, les ratios de passage ont donc été progressivement augmentés tous les ans.

Certes nous n'atteignons pas encore les autres taux en vigueur dans la fonction publique mais, localement, si l'on se fie au nombre de promus d'il y a 4 ans, le nombre de collègues promus va tripler comme cela a été le cas l'an dernier.

Nous tenons tout de même à souligner le fait que, encore cette année, des collègues vont partir en retraite sans avoir accédé à ce grade.

Les départs en formation CAPPEI sont une bonne nouvelle pour nos collègues et notre département. Cependant on ne peut que regretter que certains collègues soient restés sur le banc de touche et que seuls 3 options soient proposées. Le mouvement nous montre que de nombreux postes, entre autres en rased, sont donnés à titre provisoire. Les départs de cette année ne vont donc pas être suffisants !

Le complément de dotation pour les congés formation ne va pas permettre à tous les collègues qui l'ont demandé de suivre une formation, formation qu'ils ont réfléchi, souhaitée pour une reconversion ou pour approfondir leurs pratiques professionnelles. C'est regrettable qu'ils ne puissent en bénéficier à cause de contraintes budgétaires.

Dans le prolongement de congés de formation non accordés, ou en marge, nous rencontrons des collègues en souffrance qui se tournent vers des demandes de postes adaptés, et pas seulement en fin de carrière. Ces dispositifs sont les bienvenus mais sont-ils en nombre suffisant ? Seront-ils en nombre suffisant dans les années à venir avec l'allongement de la carrière, avec une carrière ressentie comme de plus en plus difficile ?

Nous regrettons qu'un sujet si important que les postes adaptés ne soit plus discuté en CAPD. Nous remercions toutefois les services de la DSDEN 22 pour l'écoute et le suivi de nos collègues costarmoricaïns.

Lors de sa rencontre avec le nouveau Ministre de l'Éducation, l'UNSA-Education et notre syndicat le SE-UNSA ont rappelé que l'École avait besoin de tranquillité et ses personnels de reconnaissance et de confiance. Les ajustements prévus dans le programme du candidat devenu Président de la République ne doivent venir bousculer ni les ambitions, ni les équilibres fragiles de ces dernières années.

Beaucoup d'interrogations demeurent sur les moyens et sur le calendrier. Elles devront trouver rapidement des réponses et prioritairement pour ce qui touchera à la prochaine rentrée. Une certitude : la concertation devra précéder l'action et la mise en œuvre.

L'objectif de la réussite de chaque jeune peut et doit faire consensus dans notre pays.

Les personnels sauront se mobiliser en faveur de ce projet s'ils sont respectés dans leur professionnalité et rassurés sur les moyens budgétaires. La 5e édition de notre baromètre UNSA-Education des métiers a montré les espoirs, les inquiétudes et les malaises de nos collègues. La mise en place, dans ce ministère, d'une gestion humaine des ressources doit être la priorité du quinquennat.

Le SE-UNSA a rappelé au ministre qu'il entendait être un acteur exigeant et constructif du dialogue social. Il saura être, avec la même force, combatif pour défendre, s'ils étaient attaqués, les droits de nos collègues et les principes de l'École Publique. Cette dernière peut et doit tenir les promesses de la République, nous y sommes prêts.

Nous vous remercions de votre attention.